

Étude d'incidence Loi sur l'Eau - Aménagement d'une station d'épuration

Système d'assainissement :

- Réseau séparatif d'environ 2 km (ø 160 – 300 mm)
- Aucun déversoir d'orage
- 1 station lagunage (4 bassins) de 300 EH
- Pas d'industriel raccordé

Projet d'assainissement :

- Création d'une nouvelle station 450 EH
 - 1^{er} étage Filtres Plantés de Roseaux (540 m²) ;
 - 2^e étage Filtres Plantés de Roseaux (360 m²) ;
 - Réutilisation Lagunes 3 et 4 (1 450 m²).

